



2022-332

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement notamment son article 81-1 ;

Vu le décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 149-1 et L. 149-2 ;

Vu les propositions formulées par les différents organismes et associations composant Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie est présidé par M. David LAPPARTIENT, président du conseil départemental.

Article 2 – Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie est composé des membres titulaires et suppléants désignés comme suit :

I - FORMATION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX PERSONNES AGEES

A - 1^{er} collège – Au titre des représentants des usagers retraités, des personnes âgées, de leurs familles et proches aidants

a) Sur proposition des associations figurant sur une liste arrêtée par le président du conseil

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. AUBRON Romain CLARPA 56	Mme COCHE Evelyne CLARPA 56
M. GUILLEVIN Michel UDAF 56	M. MONNERAY Jean-Claude UDAF 56
Mme TARDRES Véronique France Alzheimer	Mme LE GALO Isabelle France Alzheimer
M. FAURE Christian Fédération générale des retraités des chemins de fer	
M. DUTHEIL Gilles Association Nationale des Hospitaliers Retraités	M. Yvon LE CROGUENNEC Association Nationale des Hospitaliers Retraités
M. MOUSSAY Yves Fraternité régionale Petits frères des pauvres	Mme BRODU Marie-France Fraternité régionale Petits frères des pauvres
M. POURCHASSE Benoit OMEGA 56	M. DUSSOUCHET Philippe OMEGA 56

départemental

b) Sur proposition des organisations syndicales salariales représentatives au niveau national

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. GUICHARD Alain USR CGT	Mme BURBAN Gisèle USR CGT
M. MARQUET Yannick UTR CFDT	Mme DUVAL Claire UTR CFDT
M. GUERIN Daniel FO	Mme LOYER Lydie FO
M. BORDENAVE Jean-Yves CFE CGC	M. CHENU Jean-Claude CFE CGC
M. LE PENDEVEN Daniel CFTC	

c) Sur proposition des autres organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge dans la formation spécialisée du champ de l'âge à la fonction de leur activité dans le département

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Mme THOMMEROT Jacqueline UNSA	M. RAUDE Gilles UNSA
Mme MICHAUD Monique FSU	Mme BRICOLT Anne FSU
Mme MONTBABUT Anita Fédération générale des retraités de la fonction publique	Mme MARCHAL Marie-Odile Fédération générale des retraités de la fonction publique

B – 2^{ème} collège – Représentants des institutions

a) Désignés par le président du conseil départemental

Représentants titulaires	Représentant suppléant
M. Fabrice ROBELET, vice-président délégué aux personnes âgées Mme Marie-Odile JARLIGANT, conseillère départementale	Mme Rozenn GUEGAN, Conseillère départementale

b) Sur proposition de l'association des Maires du Morbihan

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Mme MERRET Françoise Association des Maires du Morbihan	Mme MORIN Nicole Association des Maires du Morbihan

c) Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme la directrice de la DDETS ou son représentant	Mme Henrielle LE GUELLAUT DDETS

d) Sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme Claire MUZELLEC-KABOUCHE Directrice de la délégation territoriale de l'ARS ou son représentant	

e) Sur proposition du préfet

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. LE MOIGNE Julien Responsable de l'unité financement du logement ANAH	Mme BERQUEZ Christine ANAH

f) Sur proposition de la CARSAT, de la CPAM, de la MSA et du RSI

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. BLANCHIER Eric CARSAT Bretagne	M. BALCON Eric CARSAT Bretagne
Mme CHAUVIRE Chantal MSA	Mme LE MORZADEC Eliane MSA
Mme BOITARD Frédérique Directrice adjointe CPAM CPAM	

g) Sur proposition des fédérations des institutions de retraite complémentaire

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme MOREAU DE BELLAING Emmanuelle AGIRC-ARRCO	Mme GESRET Aurore AGIRC-ARRCO

h) Sur proposition de la fédération nationale de la mutualité française

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. RIGUIDEL Nicolas VYV3	Mme JOUBEL Alice VYV3

C – 3^{ème} collège – Représentants des organismes et professionnels oeuvrant en faveur des personnes âgées

a) Sur proposition des organisations syndicales salariales représentatives de salariés

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Mme MINIOU Jocelyne FO	M. LE SAEC Dominique FO
M. BORDENAVE Jean-Yves CFE CGC	M. CHENU Jean-Claude CFE CGC
M. LEGUENNEC Alain UD CGT	Mme BAUDRON Valérie UD CGT
M. QUINIO Yvon UNSA	Mme FLEGEAU Maryannick UNSA
M. MALIGORNE Jean-Pierre CFTC	M. LE PENDEVEN Daniel CFTC

b) Sur proposition des organisations figurant sur liste arrêtée par le président du conseil départemental et le directeur général de l'agence régionale de santé

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. POURCHASSE Benoit OMEGA 56	M. DUSSOUCHET Philippe OMEGA 56
Mme LAVAUX Marie-Annick ADMR 56	M. RENNE Charles ADMR 56
Mme GUILLEMOT Annie UDCCAS	Mme ROBINO Sylvie UDCCAS
M. JEULAND David FHFB	Mme PICHARD Anne-Cécile FHFB

c) Sur proposition des associations figurant sur une liste arrêtée par le président du conseil départemental

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. AUBRON Romain CLARPA 56	Mme COCHE Evelyne CLARPA 56

D – 4^{ème} collège – Représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées ou intervenant dans le domaine de compétence du CDCA

a) Sur proposition du président du conseil régional

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme CORBEL Carole Service transport conseil régional	M. THETIOT Nicolas Service transport conseil régional

b) Sur proposition du préfet

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. BERTRAND Emmanuel Bailleur social « Les Ajoncs »	M. COURTECUISSÉ Olivier Bailleur social « Les Ajoncs »

c) Sur proposition conjointe du préfet et du président du conseil régional

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Mme MOREAU Christiane ANR 56	-
Mme LE CORRE Marie-Laure Directrice générale de l'association Gabriel Deshayes	-
M. LE DEUN Fernand FHFB	M. PRIVAT Erwan FHFB
Mme BIHAN Rachel GEP SO	-
M. MARTINNEAU Emmanuel URIO PSS	-

II – FORMATION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX PERSONNES HANDICAPEES

A - 1^{er} collège – Au titre des représentants des usagers

a) Sur proposition des associations figurant sur une liste arrêtée par le président du conseil départemental et le préfet

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. LE BACON Xavier AFM	Mme HADJIGEORGIOU Imane AFM
Mme LE CADRE Sandra AMISEP	Mme LORIC Valérie AMISEP
Mme DRILHON Catherine Association AIMET	M. PUSSAT Gilles Association AIMET
Mme ROULEAU Claudine Association Autisme, écoute et partage	M. ANDRE Jean-Paul Association Autisme, écoute et partage
M. DESCHAMPS Pierre-Yves Association des Paralysés de France	Mme LE CORVO Marie-Hélène Association des Paralysés de France
Mme LE BOURSICAUX Marie-Claire Association Ensemble nous aussi	Mme LLANO ALONSO Jessica Association Ensemble nous aussi
Mme SEBTI Nelly Association Oreille et vie	Mme VALLEE Isabelle Association Oreille et vie
Mme LE MENN Sonia Association Papa, maman et moi construisons contre l'autisme	-
M. SAULNIER Daniel FNATH	M. ROUSSEL Reynald FNATH
Mme HANGOUET Armelle GEM Vannes Horizons	Mme PREVOT Elisabeth GEM Vannes Horizons
M. PIERRON Guy UNAFAM 56	-

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

2 rue de Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 Vannes Cedex - Tél. 02 97 54 80 00 - www.morbihan.fr

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le

ID : 056-225600014-20221108-DA2022_332-AR

M. JAOUEN Marc Association ESPERANSA	M. CELLI Association ESPERANSA
M. EICHLER Armand ADAPEI 56	M. ZENATTI Yann ADAPEI 56
Mme ROBIN Laurence Association des Sourds du Morbihan	

B – 2^{ème} collège – Représentants des institutions

a) Désignés par le président du conseil départemental

Représentants titulaires	Représentant suppléant
Mme Karine BELLEC, vice-présidente déléguée aux personnes handicapées Mme Marie-Odile JARLIGANT, conseillère départementale	Mme ROUSSET Marianne, Conseillère départementale

b) Sur proposition du président du conseil régional

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. le Président ou son représentant	

c) Sur proposition de l'association des Maires du Morbihan

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. GUILLOTIN Gérard Association des Maires du Morbihan	Mme BONNE Dominique Association des Maires du Morbihan

d) Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme la Directrice de la DDETS ou son représentant	Mme LE GUELLAUT Henrielle DDETS

e) Sur proposition du recteur d'académie

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme GEORGES Magali DSDEN	Mme ALBRESPIY Céline DSDEN

f) Sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme Claire MUZELLEC-KABOUCHE Directrice de la délégation territoriale de l'ARS ou son représentant	

g) Sur proposition du préfet

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. LE MOIGNE Julien Responsable de l'unité financement du logement ANAH	Mme BERQUEZ Christine ANAH

h) Sur proposition de la CARSAT et de la CPAM

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. BLANCHIER Eric CARSAT Bretagne	M. BALCON Eric CARSAT Bretagne
M. DANET Jean-Pierre Responsable Département Solidarités CPAM	

i) Sur proposition de la fédération nationale de la mutualité française

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme CROIGER Nathalie YV3	Mme OLIVEIRO Sonia YV3

C – 3^{ème} collège – Représentants des organismes et professionnels oeuvrant en faveur des personnes handicapées

a) Sur proposition des organisations syndicales salariales représentatives de salariés

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. CADIO Christian FO	Mme UHEL-LE BARON Virginie FO
M. BODART Jean-Michel CFE CGC	M. LANCHAS-CRUCES Sébastien CFE CGC
M. LE LOIRE Gérard UD CGT	M. CHARLES René UD CGT
M. LESTANG Didier CFDT	Mme FRULIO Marjorie CFDT
Mme GRACIA Marie-Hélène FSU	

b) Sur proposition des organisations figurant sur liste arrêtée par le président du conseil départemental et du directeur général de l'agence régionale de santé

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Mme BOCK Louise ADMR 56	Mme COLINEAUX Marie-Odile ADMR 56
M. LE GOFF Luciano FEHAP	
M. LECOURT Yvan FHFB	Mme LE TOUZIC-MEUNIER Stéphanie FHFB
M. VALY Rémy UNSA	M. GILBERT Jean-Louis UNSA

c) Sur proposition des associations figurant sur une liste arrêtée par le président du conseil départemental

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme ROBIN Laurence Association des Sourds du Morbihan	

D – 4^{ème} collège – Représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes handicapées ou intervenant dans le domaine de compétence du CDCA

a) Sur proposition du président du conseil régional

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme CORBEL Carole Service transport conseil régional	M. THETIOT Nicolas Service transport conseil régional

b) Sur proposition du préfet

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. BERTRAND Emmanuel Bailleur social « Les Ajoncs »	M. COURTECUISSÉ Olivier Bailleur social « Les Ajoncs »

c) Sur proposition conjointe du préfet et du président du conseil régional

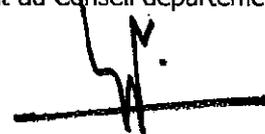
Représentants titulaires	Représentants suppléants
Mme MOREAU Christiane ANR 56	-
Mme LE CORRE Marie-Laure Directrice générale de l'association Gabriel Deshayes	-
M. LE DEUN Fernand FHFB	M. PRIVAT Erwan FHFB
Mme BIHAN Rachel GEP SO	
M. MARTINNEAU Emmanuel URIOPSS	

Article 3 – Le mandat des personnes ci-dessus désignées à l'article deux, est fixé à trois ans renouvelables.

Article 4 – Le directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr).

Fait, à Vannes, le 8 novembre 2022

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT